En situation de neet ? Actiris à la rescousse

Les jeunes en situation de Neet, mieux accompagné grâce aux divers partenaires choisis dont Infor Jeunes Bruxelles.

- Thématiques
- Actualités
- Activités
- À propos

C’est la semaine de dépistage !

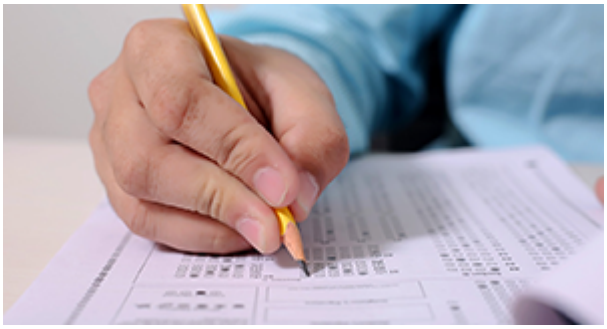
Cette semaine débute la « Testing Week ». Vous pouvez alors vous faire dépister du VIH, de la syphilis, et des hépatites B et C.

16 mai : journée internationale du vivre-ensemble en paix

Aujourd'hui, c'est la journée internationale du vivre-ensemble en paix. L'occasion de rappeler que préserver la paix est un travail et non un acquis !



Concours blanc médecine 2024



Tu as toujours rêvé de faire médecine, et le concours d'entrée te fait peur ? Ne rate pas l'occasion d'avoir une chance de réussir ce concours !

Le lundi 20 mai à l'Institut Saint-André (secondaire) de 10h à 18h, ClassPro organise une concours blanc en médecine. L'examen se déroule dans les mêmes conditions que le concours officiel. Ce concours blanc s'adresse à tout étudiant intéressé par des **études** de **médecine** ou de **dentisterie**.

L'examen est rédigé par plusieurs professeurs de ClassPro. Une correction vidéo vous est proposée dès l'annonce des résultats obtenus par les étudiants.

en pratique

Le concours se déroulera à l'école Saint-André : chaussée de Boondael 277, 1050 Ixelles. Arrivez à l'heure, car les retardataires n'auront pas accès au concours blanc.

L'examen est composé de 80 QCM à réaliser en 6h, sans calculatrice.

Le concours se déroulera en deux parties :

- **Partie 1 :** les **matières scientifiques** (3h)
 - Mathématiques (10 QCM)
 - Physique (10 QCM)
 - Biologie (10 QCM)
 - Chimie (10 QCM)

- **Partie 2 :** les **matières non – scientifiques** (3h)

- Raisonnement (10 QCM)
- Communication (30 QCM)

Attention : c'est un examen à **question à choix multiples négatifs**, avec +1 si vous obtenez la bonne réponse ; -1/3 avec une réponse incorrecte ; s'il y a des réponses multiples -1/3 et vous obtenez 0 si vous ne répondez pas à la question.

Des **frais d'inscription** sont demandés à hauteur de **5 euros** par étudiant. Vous devez vous y inscrire pour y participer !

Retrouvez plus d'informations sur cette page. Sur cette page, vous trouverez également les corrections des précédents concours blancs, en vidéo !



Modification du décret paysage



C’est désormais officiel, ce 24 avril matin, la **réforme du décret Paysage** a été voté en commission.

Nous vous en parlions dans l’une de nos news, ce décret vise à mieux encadrer le parcours des étudiants. Cependant, les étudiants universitaires et du supérieur ont désormais l’obligation de réussir leur première année avec 60 crédits, en deux années **MAXIMUM**. Un coup de massue dans le dos pour les étudiants qui traversent déjà des périodes difficiles, notamment après la crise du Coronavirus.

Selon la FEF, un étudiant sur trois sera exclu de l’enseignement supérieur dès la rentrée de septembre. Cela représente plus de 70 000 personnes.

Que faut-il retenir de cette décision ?

Le 17 avril, le texte PS-Ecolo (soutenu par le PTB) a été voté. Concrètement, les étudiants qui ont débuté leur formation dans le système « *Marcourt* » (et donc finançables) seront finançables en vue de leur inscription dans le même cursus l’année prochaine.

La règle des 60 premiers crédits à acquérir en deux ans maximum est assouplie. Cela passe désormais à 45 crédits l’année prochaine.

Le critère de réussite d'un programme annuel (PAE) de **45 crédits minimum** est *abandonné*.

Quelques modifications

Quelques nouvelles règles ont été votées pour cette année uniquement :

- étudiant inscrits en **2021 – 2022** (ou avant) : tu seras d'office finançable dans ton cursus actuel pour la rentrée prochaine ;
- étudiant inscrits en **2022 – 2023** :
 - Tu t'es déjà réorienté ?
 - Oui : tu devras réussir les 60 crédits de bac 1 (ou ton PAE) à la fin de l'année 2024 – 2025 ;
 - Non : tu devras avoir réussi au moins 45 crédits de Bac 1 en août.

- étudiant inscrits en **2023 – 2024** : tu devras réussir 60 crédits de bac 1 (ou ton PAE) à la fin de l'année 2024 – 2025.

Désormais, si **tu réussis tous tes cours**, tu es finançable pour l'année suivante quel que soit le nombre de crédits de ton PAE.

Si tu te **réorientes au bout de la deuxième année**, tu auras 2 ans pour faire ta bac 1. Compte 5 années au total pour réussir ton bachelier.

N'hésitez pas à nous **poser des questions** sur ce sujet via notre mail : inforjeunes@jeminforme.be ou par téléphone dès 13h lors de notre permanence au 02/733.11.93.

RGPD

Politique de cookies (EU)

- Suivre
- Suivre
- Suivre

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES